

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1635 /MPMEF/DGD/DU 11 SEP 2013
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Saisine des codes additionnels OP3 ET OC3

- Réf. :** - Convention Etat Côte d'Ivoire/Webb Fontaine Groupe
- Circulaire n°1618 du 21/06/2013
- Circulaire n°1626 du 31/07/2013
- Circulaire n°1629 du 01/08/2013

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers les réaménagements ci-après, relatifs à la procédure d'importation en Côte d'Ivoire :

I/ LA SAISINE DU CODE OP3

Lorsque la société Webb Fontaine n'est pas en mesure de délivrer le RFCV cinq (05) jours après le dépôt des documents commerciaux (D.A.I, facture finale, titre de transport et liste de colisage) auprès du service client du Centre d'Analyse de risque, de Valorisation et de Classification des importations (Ruling Center), l'opérateur peut recourir sans autorisation préalable au code additionnel OP3, le dispensant de la référence du RFCV pour valider sa déclaration en détail.

II/ LA SAISINE DU CODE ADDITIONNEL OC3

Lorsque l'opérateur économique conteste la valeur du RFCV, il peut utiliser le code additionnel OC3 qui permet de valider directement sa déclaration en détail avec les valeurs indiquées sur sa facture définitive.

A titre exceptionnel et pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2013, l'utilisation du code additionnel OC3 est désormais possible par la constitution d'une caution auprès du Receveur Principal des Douanes d'un montant égal à la moitié des droits susceptibles d'être compromis au moyen d'un chèque ordinaire.

La caution peut également revêtir la forme d'un engagement remis au Receveur Principal des Douanes l'autorisant à se prévaloir du crédit d'enlèvement du Commissionnaire en Douane Agréé pour garantir les intérêts du Trésor Public.

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente sont abrogées et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

AMPLIATIONS :

- Premier Ministre
- MPMEF/CAB
- Direction Générale de l'Economie
- Chambre de Commerce et d'industrie
- CCIE
- GEPEX
- PAA
- FEDERMAR
- Syndicat des Transitaires S/C Bolloré
- Syndicat National des Transitaires
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- WEBB FONTAINE
- EMACI
- CBC
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



COL. Maj. ISSA COULIBALY